

Monsieur le Ministre de la Santé Christian Dubé  
Coalition Avenir Québec

Longueuil, le 30 août 2022

**Objet :** Demande de prise de position formelle sur l'aide médicale à mourir

Monsieur le Ministre,

Alors que démarre la campagne électorale, je vous écris au nom de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) pour vous faire connaître notre position sur les enjeux qui sont demeurés pendents à la fin de la dernière législature concernant l'aide médicale à mourir, dont les demandes anticipées.

Les travaux transpartisans déjà engagés ont été faits avec sérieux, compassion, écoute et bonne volonté de toutes parts, mais puisqu'ils n'ont pu aboutir, il est urgent de reprendre ces démarches.

Ainsi, la Coalition Avenir Québec, advenant son élection, s'engagerait-elle à déposer dès l'automne, un projet de loi similaire à la version initiale du projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives* et qui pourrait être rapidement adopté ?

Pour rappel, celui-ci incluait différents sujets essentiels :

- **l'accès aux demandes anticipées** pour les personnes touchées par une maladie neurodégénérative, telle que la maladie d'Alzheimer ;
- **l'harmonisation immédiate de la loi du Québec concernant la notion de handicap** avec le vocabulaire utilisé par le Code criminel, qui évoque le critère de « maladie, handicap et affection » ;
- la possibilité pour les **infirmier.es praticien.nes spécialisé.es** en établissement public d'évaluer les patients et d'administrer l'aide médicale à mourir ;
- l'obligation **d'inclure l'aide médicale à mourir dans les soins proposés** par les maisons de soins palliatifs.

Pour la Coalition Avenir Québec, il s'agit donc de continuer le travail qui a été entamé jusqu'à présent. Le dépôt du projet de loi dans sa version initiale (PL-38) était une très belle avancée que notre Association a saluée, et nos membres et sympathisants s'attendent désormais à ce que cette initiative aboutisse au plus vite.

**Il est essentiel de remettre le plus rapidement possible un tel projet de loi sur la table.** Les attentes de près de 90 % de la population sont claires et il en est de même des fournisseurs de soins. À l'image de Sandra Demontigny, les personnes ayant reçu un diagnostic de maladie grave et incurable menant à l'incapacité, telle que la maladie d'Alzheimer, ont mis beaucoup d'espoir dans les travaux qui ont conduit au dépôt du projet de loi n° 38. C'est du quotidien des patients, de ceux qui souffrent, de leurs familles et de proches, dont il est question. Pour eux, chaque jour compte et le temps est déjà trop long.

Je vous remercie par avance pour votre réponse, qui sera partagée à l'ensemble de nos membres, ainsi que sur nos réseaux sociaux et par voie de communiqué de presse, et ce, de manière totalement apaisante.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes sentiments distingués.

Docteur Georges L'Espérance, Président de l'AQDMD,  
neurochirurgien et praticien de l'aide médicale à mourir

